



Il s'est légèrement atténué au deuxième mois de l'année

Un déficit de 9,5 milliards de dirhams à fin février

Le déficit budgétaire affiche une légère atténuation au deuxième mois de l'année. C'est ce que l'on peut déduire des dernières statistiques des finances publiques arrêtées à fin février 2020. L'écart est ainsi évalué à 9,5 milliards de dirhams alors qu'il se situait à 9,6 milliards de dirhams à la même période de l'année précédente. Une situation qui tient compte d'un solde positif de 13 milliards de dirhams au deuxième mois de l'année dégage par les comptes spéciaux du Trésor et les services de l'État gérés de manière autonome (Segma) alors que ce solde était estimé à 11 milliards de dirhams aux deux premiers mois de l'année précédente. La Trésorerie générale du Royaume (TGR) fait ressortir dans son dernier bulletin statistique une hausse significative des recettes ordinaires brutes. Ces dernières se sont consolidées de 6,2% par rapport à une année plus tôt pour s'établir

à fin février autour de 34,2 milliards de dirhams. «Ceci s'explique par la hausse des impôts directs de 6,7%, des droits de douane de 22,1%, des impôts indirects de 14,2% et des droits d'enregistrement et de timbre de 4,8%, conjuguée à la baisse des recettes non fiscales de 49,1%», peut-on lire dans le bulletin de la TGR. A fin février 2020, les recettes douanières nettes ont grimpé à 10,65 milliards de dirhams contre 8,57 milliards DH à la même période de l'année passée marquant ainsi une hausse de 24,4% en glissement annuel. Les recettes nettes de la fiscalité domestique avoisinent les 21 milliards de dirhams, en progression de 6%. S'agissant des recettes non fiscales, elles se chiffrent à 1,29 milliard de dirhams à fin février marquant ainsi un repli de 49,1% comparé à une année plus tôt. S'agissant de la structure ordinaire nette, elle reste dominée par les ressources récoltées de la

TVA qui couvrent 32% des parts. Ces restes sont estimés à 11,10 milliards de dirhams à fin février 2020, en progression de 17,2%. Avec une part de 24,9%, l'impôt sur le revenu arrive en deuxième position atteignant ainsi les 8,63 milliards de dirhams contre 4,8 milliards de dirhams générés des droits d'enregistrement. S'agissant de la couverture des dépenses par les recettes ordinaires, la TGR fait ressortir un taux de 84,8%, en baisse par rapport à l'année précédente (89,5%). «64% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 12,5% aux intérêts de la dette, 1,1% aux émissions de la compensation et 4,5% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux», apprend-on de la TGR. Et de préciser qu'«une partie des dépenses émises au titre du budget de l'État a été financée principalement par le recours à l'emprunt». La TGR relève par la même

occasion une hausse de 9% des dépenses du budget général à fin février. Ces dépenses émises ont avoisiné les 65 milliards de dirhams au deuxième mois de l'année. Une hausse qui s'explique par l'augmentation de 14% des dépenses de fonctionnement et de 13% des charges de la dette budgétisée tandis que les dépenses d'investissement ont baissé de 3,6%. «La hausse des charges de la dette budgétisée de 13% s'explique par l'augmentation de 27,5% des remboursements du principal et par la baisse de 1,7% des intérêts de la dette», explique la TGR dans son bulletin mensuel. S'agissant des services de l'État gérés de manière autonome, ils ont généré à fin février des recettes de l'ordre de 203 millions de dirhams, en appréciation de 2,5%. Les dépenses émises de ces services sont passées en une année de 5 millions de dirhams à 14 millions de dirhams.

Les recettes douanières nettes ont grimpé à 10,65 milliards de dirhams contre 8,57 milliards DH à la même période de l'année passée marquant ainsi une hausse de 24,4% en glissement annuel. Les recettes nettes de la fiscalité domestique avoisinent les 21 milliards de dirhams, en progression de 6%.